

2017_CT2_047

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour la promotion du tourisme en Pays d'Aix

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Héléne – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Héléne - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_047-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Tourisme et promotion du territoire**

■ Séance du 2 février 2017

05_7_01

■ Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour la promotion du tourisme en Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence développement économique, le Territoire du Pays d'Aix a mis en place des actions en faveur du développement touristique du territoire. Il s'appuie à cet effet sur les acteurs touristiques et plus particulièrement sur l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, bénéficiant du professionnalisme et du savoir-faire de cette structure.

N'étant pas doté d'une compétence tourisme transférée jusqu'en 2017, le territoire a défini, dans le cadre de la mise en place d'un schéma de Développement Touristique 2012-2016, des actions en faveur du développement touristique et la structuration de quatre filières principales : la culture, l'agritourisme (dont l'oenotourisme), les activités de pleine nature et le tourisme industriel.

Dans l'optique de mise en place du Schéma de Développement Touristique 2012-2016 et de l'intensification des actions de dimension communautaire, l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence s'appuie sur des Offices de Tourisme du territoire pour développer des filières et des projets dépassant le cadre de leur commune.

L'objectif est de préserver une compétence tourisme communale jusqu'à la fin 2017 tout en apportant à chaque commune du Pays d'Aix un support qualitatif et transversal, une valorisation de leurs différents atouts, une recherche de complémentarité et de coordination des activités touristiques sur le Pays d'Aix et au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_047-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Bilan de l'année 2016 :

Le professionnalisme de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence (OMT Aix) est reconnu à l'échelle du territoire. Les moyens mobilisés en faveur du Pays d'Aix ont ainsi un impact non négligeable sur la valorisation touristique du Pays d'Aix :

• Sur la venue des touristes :

En matière d'accueil, l'Office de Tourisme accuse une baisse de fréquentation en 2016 notamment due à la suite des attentats successifs depuis novembre 2015 qui ont éloigné les touristes étrangers hors Europe. La fréquentation de l'Office de Tourisme enregistre un recul supérieur à 20 % par rapport à l'an dernier pourtant les ventes dans l'ensemble augmentent (+30%) notamment grâce à la mise en place de la billetterie et vente d'activités en ligne.

Cependant, les grands festivals et les expositions au Musée Granet et Caumont Centre d'Art témoignent de la bonne santé de l'événementiel aixois. Plus de la moitié des demandes d'information aux guichets proviennent de touristes étrangers.

Outre la performance d'accueil de l'Office au sein duquel des écrans géants permettent de diffuser de l'information sur tout le territoire du Pays d'Aix, le développement du numérique permet nettement de compenser la baisse de fréquentation physique des visiteurs au sein de l'Office : Le nouveau site Internet qui valorise aussi bien Aix-en-Provence que le Pays d'Aix a enregistré plus de 2,2 millions de visiteurs en 11 mois en 2016 (janvier-novembre). Les réseaux sociaux font également parler d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix et on comptabilise plus de 39 000 pages vues sur le blog Pays d'Aix.

De plus, le Pays d'Aix a été représenté sur des marchés porteurs : USA, Canada, Pays Bas, Autriche et Allemagne ainsi que sur les marchés émergents : Brésil et PECO. Un choix stratégique (en fonction des typologies de clientèles) s'est également porté sur de grands salons en France : à Marseille (ID Travel Asie en Janvier, Workshop croisière en février), à Lyon (salon du randonneur du 18 au 20 mars) où le Pays d'Aix était représenté par l'OT de La Roque d'Anthéron, à Montpellier en avril, à Paris en juin et à Saint Tropez en novembre.

Enfin, L'OT d'Aix et de Marseille avec l'aéroport Marseille Provence ont développé une initiative de promotion mutualisée du territoire « Marseille, Aix ... la Provence » sur 15 actions de promotion du territoire à l'étranger.

La **centrale de réservation** d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix totalise parmi ses adhérents 39 chambres d'hôtes la plupart en Pays d'Aix, 52 hôtels dont 12 en Pays d'Aix et 9 résidences de tourisme dont 4 en Pays d'Aix Enfin, afin d'améliorer la promotion et la qualité des meublés, l'OMT d'Aix a développé une Charte de Qualité : la marque plume qui commence à se développer aussi en Pays d'Aix.

• Sur la mobilisation des professionnels :

Un **workshop** a été organisé le 12 décembre 2016 à l'échelle des professionnels de la Région et a regroupé près de 300 professionnels des métiers du tourisme. Au programme, la présentation de la marque de la destination Provence ainsi que 8 ateliers de travail autour des thématiques de la marque et des filières de la destination.

L'animation du label « Vignobles & Découvertes » : ce label a été renouvelé le 11 juillet 2016 pour la destination « Pays d'Aix – Sud Lubéron » pour une durée de 3 ans. Trois animations saisonnières phares ont été portées par les OT d'Aix, de Pertuis et de Fuveau (Goûtez voir chez Cézanne, Salon des vins et de la gastronomie, Foire chèvres et miel ...) et des outils de communication sont développés (action presse FR/GB, promotion sur les salons spécialisés, mise en ligne de vidéos, blog,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

relais facebook Son rôle dans l'animation du réseau des 130 professionnels labellisés permet de faire de notre destination une destination oenotouristique, la première de Provence.

L'organisation de formations et animation du réseau : l'OMT d'Aix a mobilisé la Fédération Régionale des Offices de Tourisme (FROTSI) afin de mettre en place un plan de formations autour de 10 journées sur le marketing de destination :

- Définition d'un positionnement et d'une ligne éditoriale sur les 4 thématiques (culture & patrimoine, Gastronomie et oenotourisme, Pleine nature & sports, entreprise et savoir-faire)
- Formation d'un animateur numérique du territoire (Pertuis)
- Formation de 3 Community Managers de destination (Aix-en-Provence, Jouques, Gardanne)
- Mise en place d'un calendrier de publications annuel
- Comité de pilotage pour le suivi de ce projet

Animation de la plate-forme professionnelle (www.paysdaixclubtourisme.fr) : A destination des partenaires institutionnels et privés de la destination, cette plate-forme regroupe tous les documents relatifs à la professionnalisation des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI), à l'animation des filières, mais elle est aussi une source d'information et de documentation sur l'actualité touristique.

Enfin un **Observatoire du Tourisme** a été développé et permet aux professionnels, comme aux citoyens intéressés d'obtenir des informations annuelles sur le poids du tourisme dans notre collectivité, les données économiques et touristiques (hébergements, fréquentation, centres d'intérêts touristiques, analyse des séjours etc.). Il est enrichi d'une note de conjoncture estivale. Les deux documents sont accessibles sur le site Internet et l'extranet des professionnels.

- **Sur la gestion de l'information et de la communication**

Prise en charge de la saisie des informations touristiques de 12 communes dans le logiciel PATIO de Bouches-du-Rhône Tourisme ; mobilisation de ces informations afin de permettre à chaque OTSI du territoire possédant un écran tactile d'obtenir des informations touristiques sur tout le Pays d'Aix ; l'OMT a aidé à produire des documents print (catalogue des excursions, agenda et mise à jour « des Villages en Villages »).

Le blog, la gestion des réseaux sociaux et le site Internet permettent d'accentuer la lisibilité des actions entreprises sur le territoire par une communication Web encore plus intensive.

A ce titre, une formation Web 2 a été organisée avec le personnel volontaire des OT du Pays d'Aix. Une stratégie de communication mutualisée est organisée via l'OT d'Aix et des agents du territoire sont nommés sur la promotion d'une filière en vue de développer la communication sur les réseaux sociaux. D'autre développement **d'outils numériques** sont effectués :

- Mise en ligne de tous les itinéraires thématiques sur la plateforme web Cirkwi qui permet de parcourir des itinéraires et des guides de voyages numériques puis de les embarquer sur un smartphone et/ou tablette afin de les utiliser sans connexion Internet (<http://www.cirkwi.com>) De janvier à novembre 2016 (derniers chiffres connus) l'OT comptabilise 34 745 consultations d'itinéraires - dont 2280 téléchargements - contre 32 118 consultations d'itinéraires en 2015.
- Mise en ligne des supports sur le site de l'Office de Tourisme et via Apple Store et Google Play.
- L'agenda touristique numérique d'Aix-en-Provence et Pays d'Aix.
- Développement de l'offre par thématiques et production de documentations papier : Mise à jour du plan guide Aix-Pays d'Aix en 11 langues (400 000 exemplaires), Mise à jour du dépliant de villages e villages (50 000 ex.), Guide des hébergements Aix & Pays d'Aix (10 000 ex. FR/GB/IT), catalogue des excursions et visites guidées.

Avec le lancement du **City Pass #Provenceaixperience** qui offre la possibilité de visites de sites touristiques pour 24h/48h ou 72h sur Aix-en-Provence et le Pays d'Aix et couple les transports sur

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

l'ensemble des réseaux de bus d'Aix et du Pays d'Aix, l'OT d'Aix-en-Provence répond pour ce territoire et son offre complémentaire à la demande de courts séjours.
L'OMT travaille également en collaboration avec l'OT de Marseille à l'élaboration d'un PASS combiné Aix-Marseille, prévu pour mars 2017.

- **Sur la mobilisation des OT de pôle autour des filières porteuses**

De leurs côtés, les Offices de filières sur lesquels s'appuie l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence ont également œuvré au développement des filières d'excellence définies dans le cadre du schéma de développement touristique et à la mobilisation des acteurs touristiques sur ces filières.

Ainsi l'**Office de Tourisme de Pertuis (OTP)** a largement contribué à l'obtention du label « Vignoble et Découverte » (mobilisation des partenaires de son secteur mais également co-production du dossier) et anime le réseau des professionnels par des actions sur le nord de notre territoire comme le Salon des Vins et de la gastronomie à Pertuis (4 500 visiteurs en deux jours).

Il édite également une carte touristique qui donne les rendez-vous dans les vignobles du territoire labellisé (marchés, événementiels ...). Cette carte est tirée à 15 000 exemplaires contre 10 000 en 2015 compte tenu de son succès et la majoration du coût a été prise en charge par les vignerons.

L'OTP prend en charge également la saisie des informations de 5 communes de son bassin afin de les valoriser dans Patio et donc sur les écrans tactiles du territoire.

Il développe également un gros volet de communication sur son bassin de vie avec la production en interne de 10 000 cartes touristiques et un magazine « we Pertuis » tiré à 10 000 exemplaires présentant l'offre des partenaires ainsi que des itinéraires permettant de parcourir le Pays d'Aix sous forme d'auto-tours.

Tous les outils de communication sont conçus et réalisés en interne.

L'OTP a développé une communication globale (Web, réseaux sociaux, print ...) du territoire Nord Pays d'Aix. L'une des personnes de l'équipe travaille en étroite collaboration avec l'OT d'Aix et fait office de Community manager pour le Pays d'Aix.

Le site Web affiche près de 48 000 visiteurs soit -9 % par rapport à 2015. Par contre, le blog, toujours en hausse dépasse les 20 000 visites ; quant aux réseaux sociaux, l'OTP compte 3441 fans sur Facebook et 1109 abonnés twitter.

L'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron (OTRA), de son côté, œuvre depuis cinq années à développer la filière Activités de pleine nature.

Il est l'interlocuteur privilégié sur les salons dédiés à ce type d'activités et assure l'animation du réseau sur tout le Pays d'Aix.

Chef du projet de la route de l'eau, l'itinéraire pédestre est quasiment validé et représente 120 km de sentiers et chemins constituant une large boucle sur le nord du Pays d'Aix.

Il est à l'origine du développement des randonnées dans le cadre de la Fédération des Sports Populaires (FFSP), du développement de circuits vélo touristiques et de partenariats autour du vélo électrique. Aujourd'hui, le territoire peut s'appuyer sur 13 parcours permanents, devenant une destination IVV (fédération Internationale) la plus méridionale de l'Europe.

A ce titre il anime le réseau, soutien (technique et assistance logistique) les OTSI et associations qui organisent des marches festives et édite chaque mois une newsletter.

Il a également développé une mission de circuits pédestres accompagnés en entraînant Rognes dans sa foulée afin de multiplier cette initiative sur les boucles présentes sur notre territoire.

Dans le prolongement de cette mobilisation des acteurs du territoire autour des boucles de randonnées au sein des communes, l'OTRA a été le fer de lance pour la constitution d'un Comité Départemental 13 de la FFSP qui a reçu plusieurs centaines de visiteurs sur le salon d'Aix-en-Provence.

Enfin, l'ambition affichée d'organiser en 2019 les Olympiades regroupant entre 10 000 et 15 000 participants venus du monde entier est récompensée par **la validation, en novembre dernier au Brésil, de notre destination comme organisatrice des Olympiades en 2019.**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

L'Office de Tourisme de Fuveau (OTF) œuvre dans le développement de la filière agritourisme. Il mobilise les acteurs autour d'un événement qu'il porte pour le territoire : la foire Chèvre et Miel et le marché des producteurs de la Vallée de l'Arc développé dans le cadre de la fête de la gastronomie. Il développe à ce titre une « boutique du terroir » pour faire connaître les producteurs de la Vallée de l'Arc et mobilise ces acteurs.

D'autre part, il recense l'offre touristique du bassin et mets en réseau les acteurs du tourisme sur les filières mises en exergues sur le Pays d'Aix.

Ces Offices de Tourisme de pôle sont présents dans toutes les réunions stratégiques et/ou d'organisations d'événements concernant le territoire (workshop, animation des réseaux, événements autour du label ou de la communication ...)

En application des dispositions de l'article L 133-7 du Code du tourisme, le budget des offices de tourisme comprend, au titre des recettes, diverses subventions.

Dans ce contexte, la Communauté a été saisie par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence d'une demande de subvention.

Le projet de convention financière entre le Territoire du Pays d'Aix et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix est joint à ce rapport. Il est à noter que le budget de fonctionnement 2017 devrait s'élever à 7 320 346 €

Afin de soutenir l'action menée par l'Office de Tourisme en faveur de la promotion du Pays d'Aix et de mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du Schéma de Développement Touristique et proposées lors du Comité de Pilotage du 10 octobre 2016, l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence nécessite une subvention de 1 050 000 €, soit 14,4 % de son budget de fonctionnement. La subvention accordée en 2016 était identique pour un budget prévisionnel de 7 019 083 €.

Le concours financier global sera affecté aux ressources humaines et au fonctionnement de l'OT d'Aix en matière d'accueil et de promotion du territoire et contribuera notamment :

- aux actions de dimension communautaire afin de structurer les filières d'excellence sur le territoire et de développer l'offre touristique, en lien avec les Offices de Pertuis, de la Roque d'Anthéron et de Fuveau pour des actions définies et contrôlées par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.
- aux ressources humaines et au fonctionnement de l'OMT d'Aix sur les actions d'accueil et de promotion du territoire, notamment en ce qui concerne les actions suivantes :

■ L'observatoire économique du tourisme

I- Bilan annuel

En début d'année, un bilan touristique annuel du territoire Pays d'Aix est produit et disponible pour toutes les communes, OTSI et professionnels du tourisme. Il établit le bilan de l'offre touristique, du tourisme d'affaires et de la fréquentation touristique. Il devient un outil d'évaluation du poids économique du tourisme.

II- Bilan trimestriel concernant les écrans numériques du territoire

III- Note de conjoncture estivale

Cette note mettra en exergue le ressenti des professionnels sur la saison définie de mai à septembre. Elle établit un bilan de la fréquentation touristique par rapport à l'année précédente (nombre de nuitées, origine des visiteurs ...)

IV- Note mensuelles

Ces données permettent d'obtenir des informations sur les hébergements, la fréquentation des OTSI, des sites touristiques ainsi que sur l'événementiel du territoire.

- Animation du réseau des offices de tourisme / syndicats d'initiative du Pays d'Aix (OTSI) et des professionnels du tourisme :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_047-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Il s'agit de l'organisation de formations et de la poursuite de la démarche qualité, de l'organisation de réunions régulières sur l'avancée des projets respectifs, de l'alimentation du Blog du service Pays d'Aix, de l'alimentation d'une boîte à outil accessible à tous les OTSI et professionnels du tourisme.

Cette action concerne également la mise en place d'une structure d'appui sur le territoire qui permet l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en place du schéma de développement touristique. A ce titre, elle concerne les actions de dimension communautaire que l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence pourra confier aux Offices de Tourisme de Pertuis, de la Roque d'Anthéron et de Fuveau afin d'aider à structurer les filières touristiques sur le territoire et de développer l'offre touristique.

Concernant les professionnels du tourisme, outre les travaux de mise en partenariat, l'Office Municipal de Tourisme contribuera à développer un workshop afin de permettre des rencontres professionnelles par le biais de tables rondes et de formations dédiées.

L'OMT animera également les partenaires du label « Vignobles & Découvertes » et les accompagnera au sein d'événements organisés sur le territoire (fêtes gastronomiques, du vin etc. ...). Il représentera le dossier auprès d'Atout France avec les nouveaux partenaires.

En outre, il poursuivra la promotion des produits du terroir à travers le Comptoir du Pays d'Aix, boutique d'environ 80 m² au sein du nouvel Office, destinée à valoriser mais également commercialiser les produits agricoles et artisanaux locaux.

■ Communication :

L'Office de Tourisme d'Aix est la vitrine du Pays d'Aix. Il poursuivra sa politique de promotion du Pays d'Aix par une **communication commune Aix – Pays d'Aix jusqu'en 2017** en France et à l'international (participation à des salons professionnels, grand public, relation presse et relations publiques, Magazine en téléchargement « ProvenceAixpérience », éductours ...)

Compte tenu de la structuration des filières Activités de pleine nature et Oenotourisme sur le Pays d'Aix, les salons de professionnels et grand public autour de ces thèmes seront privilégiés.

L'Office Municipal de Tourisme assumera également la promotion des nouveaux itinéraires produits sur le territoire du Pays d'Aix tel que le Sentier Provence, Mines d'énergies, le futur itinéraire autour de la Durance et les itinéraires à vélo.

De plus, il continuera à développer des actions de promotion et d'animation par le biais des réseaux sociaux, Web2 et mettra en ligne sur le site Internet toutes les actions développées autour des filières. Il valorisera toutes les informations issues de PATIO pour les 36 communes de la CPA.

En 2017, au minimum 3 publications papiers (« pockets » ou autre format) doublées d'une version numérique exhaustive et réactualisée sont prévues pour promouvoir des circuits et/ou des filières.

■ Préparation des Olympiades pour 2019 :

En novembre 2016, la destination Aix-Pays d'Aix pour l'organisation des Olympiades de 2019 a été sélectionnée par le comité Directeur de l'IVV (Internationaler Volkssport Verband ou Fédération Internationale des Sports Populaires.)

Il s'agira de définir une stratégie de communication en France et à l'international en collaboration avec le Comité Départemental de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP), la Direction des Sport et le service tourisme du territoire Pays d'Aix.

Cette stratégie passera par l'élaboration d'un plan de communication avec la définition d'une charte graphique dédiée et la création d'un site Internet (ou portail) pour la réservation des activités de l'événement.

Cette année de préparation sera essentielle car le site devra être opérationnel dès le début 2018. Un rétroplanning du plan de communication et du plan média sera également nécessaire.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 12 janvier 2017 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de promouvoir le territoire Pays d'Aix dans son ensemble pour une meilleure attractivité,
- La capacité technique, professionnelle et les ressources humaines de l'office de tourisme d'Aix-en-Provence,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement de 1 050 000 € à l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour l'année 2017 pour mener à bien ses missions de promotion et développement des filières touristiques du Pays d'Aix, conformément aux termes de la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 2 :

Sont approuvés les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Pays d'Aix et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.

Article 3 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix son représentant est autorisée à signer tous les documents afférant à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

PROJET

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME D'AIX EN PROVENCE

ENTRE

Le Territoire du Pays d'Aix, domicilié 8, place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence cedex 1, désignée ci-après Pays d'Aix, représentée par son Vice-Président Monsieur Guy ALBERT, dûment habilité par la délibération n°2016_CT2_003 du Conseil de Territoire du 23 mars 2016.

d'une part,

ET

L'EPIC dénommé Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence, sis les allées provençales, 300 avenue Guiseppe Verdi, représenté par Monsieur Victor TONIN son Président dûment autorisé par délibération n° 2014/022 du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2014 ; désigné sous le terme « l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence »

d'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1611-4 du CGCT relatif à l'utilisation des subventions versées par une collectivité,
- VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa compétence développement économique, le Territoire du Pays d'Aix a mis en place des actions en faveur du développement touristique du territoire. Il s'appuie à cet effet sur les acteurs touristiques et plus particulièrement sur l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, bénéficiant du professionnalisme et du savoir-faire de cette structure.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

N'étant pas doté d'une compétence tourisme transférée jusqu'en janvier 2018, le Pays d'Aix a défini, dans le cadre de la mise en place d'un schéma de Développement Touristique 2012-2016, des actions en faveur du développement touristique et la structuration de quatre filières principales : la culture, l'agritourisme (dont l'oénotourisme), les activités de pleine nature et le tourisme industriel.

A cet effet, l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence s'appuie sur des Offices de Tourisme du territoire pour développer des filières et des projets dépassant le cadre de leur commune.

L'objectif est de préserver une compétence tourisme communale tout en apportant à chaque commune du Pays d'Aix un support qualitatif et transversal, une valorisation de leurs différents atouts, une recherche de complémentarité et de coordination des activités touristiques sur le Pays d'Aix et au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette organisation originale développée en matière d'accompagnement touristique sur le territoire du Pays d'Aix s'appuie sur les compétences spécifiques des différents offices de tourisme et permet de mobiliser plusieurs Offices de tourisme autour de projets qu'ils ne pourraient, seuls, développer.

Il est donc clairement affirmé que les structures existantes composées d'Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiatives et Bureaux Municipaux qui possèdent un rôle sans égal en matière d'organisation et de promotion touristique ne seront pas modifiées en 2017.

C'est cette volonté de structurer une politique de développement touristique au service du territoire et de déployer des outils de développement et d'assistance aux OTSI du Pays d'Aix qui conduit les signataires, par le biais de cette convention, à travailler en commun.

L'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence continuera à développer trois actions phare pour la promotion du tourisme sur le territoire du Pays d'Aix. Ces actions seront détaillées dans l'article 3 :

- 1- La mise en place d'un système d'observation économique du tourisme sur le territoire du Pays d'Aix nécessaire à la promotion du territoire
- 2- L'animation du réseau des offices de tourisme / syndicats d'initiative du Pays d'Aix (OTSI) et des professionnels du tourisme
- 3- La communication et promotion des filières d'excellence du territoire

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre le Pays d'Aix, au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence et de fixer les obligations respectives. Le territoire du Pays d'Aix s'engage à soutenir

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

financièrement, sous forme de subvention, la réalisation des actions visées à l'article 3. De son côté, l'Office Municipal de Tourisme s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions visées à l'article 3 de la convention.

ARTICLE 2 – DURÉE

La présente convention est établie pour l'année 2017.

ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2017

Au vu des orientations exposées en préambule, le Pays d'Aix participe financièrement aux actions menées par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence par le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 050 000 € (un million cinquante mille euros) sur 2017.

Cette subvention est affectée :

- aux actions de dimension communautaire afin de structurer les filières d'excellence sur le territoire et de développer l'offre touristique, en lien avec les Offices de Pertuis, de la Roque d'Anthéron et de Fuveau pour des actions définies et contrôlées par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence et le service tourisme du territoire Pays d'Aix.
- aux ressources humaines et au fonctionnement de l'OMT d'Aix, notamment en ce qui concerne :
 - x La production de données issues de l'observation économique du tourisme sur le territoire du Pays d'Aix
Cet observatoire est essentiel afin de définir la stratégie de promotion du territoire

V- Bilan annuel

En début d'année, un bilan touristique annuel du territoire du Pays d'Aix sera produit et disponible pour toutes les communes, OTSI et professionnels du tourisme. Il établira le bilan de l'offre touristique, du tourisme d'affaires et de la fréquentation touristique. Il sera un outil d'évaluation du poids économique du tourisme.

VI- Bilan écrans numériques

Un bilan trimestriel a minima sera produit concernant les données issues des écrans numériques déployés sur le territoire.

VII- Note de conjoncture estivale

Cette note mettra en exergue le ressenti des professionnels sur la saison définie de mai à septembre. Elle établira un bilan de la fréquentation touristique par rapport à l'année précédente (nombre de nuitées, origine des visiteurs ...)

VIII- Notes mensuelles

Chaque mois, cette note permettra d'obtenir des données sur les hébergements, la fréquentation des OTSI, des sites touristiques ainsi que sur l'événementiel du territoire.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Elle est disponible sur simple demande auprès de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.

x L'animation du réseau des offices de tourisme / syndicats d'initiative du Pays d'Aix (OTSI) et des professionnels du tourisme :

Concernant le réseau des OTSI du territoire, il s'agit de l'organisation de formations ; de l'organisation de réunions régulières sur l'avancée des projets respectifs ; de l'alimentation du Blog du service Pays d'Aix ; de l'alimentation d'une boîte à outil accessible à tous les OTSI et professionnels du tourisme partenaires ;

Cette action concerne également la mise en place d'une structure d'appui sur le territoire qui permet l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en place du schéma de développement touristique. A ce titre, elle concerne les actions de dimension territoriales que l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence pourra confier aux Offices de Tourisme de Pertuis, de la Roque d'Anthéron et de Fuveau afin d'aider à structurer les filières d'excellence sur le territoire et de développer l'offre touristique.

Concernant les professionnels du tourisme, outre les travaux de mise en partenariat, l'Office Municipal de Tourisme contribuera à développer un workshop de dimension territoriale dont la programmation s'articulera autour des filières d'excellence par le biais de tables rondes.

L'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence animera également le label « Vignobles & Découvertes » et accompagnera les partenaires au sein d'événements organisés sur le territoire (fêtes gastronomiques, du vin, etc. ...)

x La communication :

L'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence est également la vitrine du Pays d'Aix. Il poursuivra sa politique de promotion du Pays d'Aix par une **communication commune « Aix – Pays d'Aix » jusqu'en 2017** en France et à l'international (participation à des salons professionnels, grand public, relation presse et relations publiques, éductours ...)

Compte tenu de la structuration des filières Activités de pleine nature et Oenotourisme sur le Pays d'Aix, les salons de professionnels et grand public autour de ces thèmes seront privilégiés.

L'Office Municipal de Tourisme assumera également la promotion des nouveaux itinéraires produits sur le territoire du Pays d'Aix tel que le Sentier Provence, Mines d'énergie, le futur itinéraire autour de la Durance et les itinéraires à vélo.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

De plus, il continuera à développer des actions de promotion et d'animation par le biais des réseaux sociaux, Web2 et mettra en ligne sur le site Internet toutes les actions développées autour des filières et valorisera toutes les informations issues de PATIO pour les 36 communes du Pays d'Aix.

En 2017, au minimum 3 publications papiers de « teasing » (« pockets » ou autre format) doublées par une version numérique exhaustive et réactualisée, sont prévues pour promouvoir des circuits et/ou des filières.

Parmi ces publications, une documentation sur le projet Provence, Mines d'énergies et une documentation sur les randonnées en vue d'un prochain accueil des olympiades seront privilégiées.

x Le développement d'une stratégie de communication et marketing autour du grand projet intercommunal : les Olympiades de 2019

Il s'agira de définir une stratégie de communication en France et à l'international en collaboration avec le Comité Départemental de la FFSP et le service tourisme du territoire Pays d'Aix.

Elle passera par l'élaboration d'un plan de communication avec la définition d'une charte graphique dédiée et la création d'un site Internet (ou portail) pour la réservation des activités de l'événement.

Cette année de préparation sera essentielle car le site devra être opérationnel dès le début 2018. Un rétroplanning du plan de communication et du plan média sera également nécessaire.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES PARTIES.

4.1. Suivi d'utilisation

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

Un comité de pilotage se réunira deux fois par an minimum afin de débattre sur les actions à mener et de valider leur lancement.

En échange de son engagement, le service tourisme du territoire du Pays d'Aix est associé comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent ce territoire, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de la valorisation du Territoire Pays d'Aix.

L'Office de Tourisme devra justifier à tout moment, et sur simple demande du Pays d'Aix, de l'utilisation de la subvention de fonctionnement reçue.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

L'Office de Tourisme s'engage également à produire tout document faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée (plaquettes diffusées, circuits commercialisés, actions spécifiques au territoire Pays d'Aix ...).

Le non-respect des engagements pris par l'Office de Tourisme ou le non-emploi de la subvention amènera le Pays d'Aix à demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées.

À ce titre, l'Office de Tourisme devra informer le Comité de Pilotage en cas de retard pris et d'une manière générale de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

4.2. Obligations de communication.

L'Office Municipal de Tourisme d'Aix s'engage à :

- apposer le logo de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention, appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la Métropole. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilans.

ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDÉE À L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME D'AIX

La participation du territoire du Pays d'Aix est évaluée à 1 050 000 € (un million cinquante mille euros) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

Il est à noter qu'une subvention de fonctionnement de 52 000€ est par ailleurs attribuée à l'Office Municipal de Tourisme par la Direction de la Culture.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence au Trésor Public n° 30001 00107 01340000000 24.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- I. Un premier versement d'un montant égal à 80 % du total soit 840 000 € (huit cent quarante mille euros) sera réalisé à la date de la signature de la convention.
- II. Un second versement d'un montant égal à 20 % du total soit 210 000 € (deux cent dix mille euros) sera effectué sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :
 - o Un courrier d'appel du dernier versement,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

- Le rapport d'activité intermédiaire arrêté à la date de la demande, incluant les actions menées par les associations, œuvres ou entreprises subventionnées au titre de l'article L1611-4 du CGCT,
- les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, approuvés par le Comité de Direction et signés par le président et l'ordonnateur,
- un bilan quantitatif et qualitatif d'activités annuel reprenant les actions définies à l'article 3 et lancées.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION ET LITIGE

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure et demeurée sans effet.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 8 - SIGNATAIRES

La présente convention comprenant 8 articles est établie en trois exemplaires originaux. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

En application de la délibération ___
Du Conseil de Territoire du 2 février 2017

Le Vice-président du Conseil de Territoire
délégué au Tourisme
Guy ALBERT

Le Président de l'Office Municipal
du Tourisme d'Aix-en-Provence
Victor TONIN

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_047-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour la promotion du tourisme en Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_047-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :